



Offre promotionnelle conditionnelle – "5 500 TV 100% remboursées (tirage au sort 100% gagnant) si la Suisse est championne du monde le 19 juillet 2026"

1. Organisateur

La société Conforama Suisse SA (ci-après "Conforama"), dont le siège est situé 32 rue de la Gare, CH-1110 Morges (VD) en Suisse, organise une offre promotionnelle conditionnelle selon les modalités décrites ci-dessous.

2. Principe de l'offre

Si l'équipe nationale suisse est championne du monde le 19 juillet 2026, Conforama organisera un tirage au sort exceptionnel et sur une durée limitée.

Participeront à ce tirage au sort, toutes les personnes ayant acheté, entre le 13 mai et le 16 juin, une télévision dans un des 20 magasins Conforama ou sur notre site Conforama.ch

Cette opération constitue une loterie promotionnelle au sens de la législation suisse, non soumise à la LJA.

3. Condition déclenchante

Conforama organisera le tirage au sort uniquement si l'équipe nationale suisse est championne du monde le 19 juillet 2026.

Toute autre performance (finaliste, demi-finaliste, etc.) ne donnera pas lieu au tirage au sort.

En cas d'annulation, d'interruption ou de modification substantielle de la compétition empêchant la tenue de la finale, l'offre sera considérée comme nulle.

4. Période de l'offre

Si le tirage au sort est organisé selon les conditions établies présentement, il concernera toutes les personnes ayant acheté une télévision éligible :

- Du mercredi 13 mai 2026 à 00h00 au 16 juin 2026 à 23h59 (heure suisse).



5. Conditions, date et lieu du tirage au sort

a. Conditions de participation

Peuvent participer au tirage au sort

- Toutes les personnes ayant acheté une télévision éligible, telle que définie ici, et dans la période de l'offre, telle que définie à l'article "Période de l'offre" des présentes conditions.
- Et ayant donné les informations nécessaires au vendeur ou en caisse lors de l'achat en magasin. Pour les achats sur conforama.ch les informations de la commande seront utilisées.

Les produits concernés sont vendus à des prix n'excédant pas les prix habituellement pratiqués sur le marché suisse pour des produits équivalents.

Pour être éligible au tirage au sort, la télévision achetée :

- Doit être entièrement payée et livrée dans un délai maximum de 45 jours après l'achat,
- Aucune annulation, retour ou remboursement ne doit avoir été demandé ou effectué.

Les personnes qui ne souhaitent pas participer au tirage au sort doivent le communiquer explicitement et clairement au point de contact unique défini à l'article "Point de contact unique avec Conforama Suisse SA" des présentes conditions.

b. Date et lieu du tirage au sort

S'il a lieu, le tirage au sort se tiendra

- Au plus tard vendredi 7 août 2026, ou plus tôt si cela est raisonnablement possible,
- Au siège social de la société Conforama Suisse SA, sise au Rue de la Gare 32, CH-1110 Morges (VD).

Le tirage au sort sera organisé de manière aléatoire, via un système informatique garantissant l'impartialité et l'absence d'intervention humaine, sous la supervision du comité de Direction de Conforama Suisse SA.



6. Lots à gagner et conditions du tirage au sort

c. Liste des lots à gagner durant le tirage au sort

Le tirage au sort est organisé avec dotation garantie pour chaque participant se voit attribuer un gain, avec deux niveaux de dotations :

- Le remboursement de **5 500 télévisions** achetées dans la période concernée. Ce lot est ainsi nommé "5 500 TV 100% remboursées",
- Pour tous les autres gagnants des **bons d'achat de CHF 50.-**, valables sur tous les produits disponibles chez Conforama, à l'exception des cartes cadeau, services et prestations additionnelles

d. Conditions du tirage au sort des gains

Les gains sont attribués par tirage au sort aléatoire selon deux niveaux de dotation.

Les gains correspondant au remboursement de télévisions sont attribués en priorité, suivis des bons d'achat de CHF 50.- pour les autres participants, en fonction des quantités disponibles pour chaque niveau.

e. Conditions particulières appliquées aux lots "5 500 TV 100% remboursées"

Pour être éligible au remboursement, le client doit être en mesure de fournir :

- Une preuve d'achat (ticket ou facture), digitale ou physique
- Les justificatifs complémentaires éventuellement nécessaires.

Le montant du remboursement des télévisions :

- Correspond au montant TTC payé pour la télévision uniquement,
- Exclut tous frais annexes.

Le remboursement :

- Est effectué exclusivement sous forme de carte cadeau digitale Conforama
- Et ne donne lieu à aucun remboursement en espèces.



7. Annonce des résultats et obtention des gains

f. Annonce des résultats

Les clients seront prévenus par mail de leurs gains éventuels, à l'issue du tirage au sort.

g. Obtention des gains

Pour les lots "5 500 TV 100% remboursées" :

- Les gagnants contactés ont trois (3) semaines maximums
- Pour fournir les pièces demandées à l'article "Conditions particulières appliquées aux lots "5500 TV 100% remboursées"
- Au point de contact unique désigné à l'article "*Point de contact unique avec Conforama Suisse SA*".
- Les pièces fournies seront vérifiées et validées par Conforama dans un délai maximal de trois (3) semaines
- Seront rejetées, toutes les demandes :
 - Incomplète,
 - Illisible,
 - Ou frauduleuse
- Aucune relance ne sera effectuée en cas de dossier incomplet.
- Toute demande ne respectant pas strictement les conditions du présent règlement pourra être refusée sans justification complémentaire.
- Le remboursement interviendra à la suite de la validation des pièces reçues, dans les conditions décrites à l'article "*Conditions particulières appliquées aux lots "5 500 TV 100% remboursées"*"

Pour les lots de type bons d'achat :

- Les bons d'achats gagnés seront envoyés par mail simultanément à l'annonce du gain.



8. Produits et canaux éligibles pour la participation au tirage au sort

Les conditions de participation au tirage au sort concernent :

- Toutes les télévisions achetées,
- Achetées uniquement dans l'un des 20 magasins Conforama Suisse (liste disponible sur <https://www.conforama.ch/fr/store-finder/country/ch>) ou sur le site www.conforama.ch.

Sont exclus :

- Tous les frais complémentaires (notamment les frais de livraison et d'installation),
- Toutes les prestations de services (assurance Casse, livraison, montage, ...)
- Et toutes extensions d'assurance et garanties.

9. Plafonds et limitations

Participation au tirage au sort limitée à une (1) participation par foyer (même nom, même adresse).

L'offre est strictement personnelle, non cessible et non transférable.

10. Point de contact unique avec Conforama Suisse SA

Le Service Clients Conforama Suisse est le point de contact unique :

- Pour toutes informations et questions relatives à la tenue, l'organisation ou les résultats de l'opération, pour l'organisation de cette opération commerciale,
- À contacter exclusivement par mail à l'adresse **serviceclientch@conforama.ch**.

11. Lutte contre les abus

L'opération organisée ne vise pas à encourager des comportements d'achat excessifs.

Conforama se réserve le droit :

- De refuser toute demande suspecte,
- D'annuler toute participation en cas de fraude,
- De vérifier l'identité et la conformité des achats.



12. Assurance

Cette offre promotionnelle est couverte par un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur tiers.

L'offre est ainsi strictement limitée, sans préjudice des droits des participants.

13. Responsabilité

Conforama ne pourra être tenue responsable en cas :

- D'événement indépendant de sa volonté,
- De problème technique ou logistique,
- D'impossibilité de mise en œuvre de l'offre pour des motifs indépendants de sa volonté,
- Dans les cas non couverts par le contrat d'assurance ou en cas de non-respect des conditions par le client,
- De cas de force majeure au sens de la jurisprudence suisse.

14. Modification / annulation

Conforama se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler l'offre en cas de circonstances exceptionnelles.

15. Données personnelles

Conformément à la législation suisse sur la protection des données, les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la gestion de l'offre, sauf accord explicite des participants pour recevoir des informations commerciales de la part de Conforama Suisse SA (opt-in)

Elles sont traitées sur la base de l'exécution du présent règlement et conservées pendant la durée nécessaire au traitement de l'opération.

Plus d'informations : www.conforama.ch

16. Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit suisse.

Le for juridique est situé au siège de Conforama Suisse SA.

